NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE





Distr.
GENERALE
S/2459
51 décembre 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Distribution double

RAPPORT ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AU SUJET DES POUVOIRS DU EPPESENTANT DE LA GRECE AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du Ministre des affaires étrangères de Grèce un télégramme, en date du 27 décembre 1951, nommant M. Alexis Kyrou, Représentant permanent de la Grèce auprès des Nations Unies, en qualité de Représentant de la Grèce au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

